

RESOLUTION

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SAMEDI 2 JUILLET 2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-dessous, conformément à l'article 22 des Statuts de notre Ligue, les modifications statutaires qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 Juillet prochain.

Modification de l'article 4

Article 4 : Objet

- 1) La présente association a pour objet :
 - de représenter la FFBB dans le ressort territorial défini ci-dessus,
 - de mettre en œuvre la politique fédérale et d'assurer l'exécution des missions que lui confie la FFBB dans le cadre de la délégation qui lui est accordée, à savoir principalement de :
 - Organiser et développer le basket-ball au niveau régional conformément aux directives de la FFBB, et dans la limite de la délégation accordée par celle-ci.
 - Organiser des compétitions de basket-ball de toutes natures au niveau régional.
 - Diffuser toute documentation et/ou règlements, à titre gratuit ou onéreux, relatifs à la pratique du basket-ball.
 - Organiser des cours, des conférences, stages, examens et formations dans le cadre du plan de formations de la FFBB **et l'accès à la professionnalisation, notamment par la mise en œuvre d'activité de formation par apprentissage.**
 - D'une manière générale, sous la tutelle de la FFBB, de mener toutes actions tendant à développer, promouvoir le basket-ball au niveau régional.

Modification de l'article 21

Article 21 : Obligations comptables de l'association

- 1) ~~L'exercice comptable commence le 1er Juin et se termine le 30 mai.~~
L'exercice comptable commence le 1er mai et se termine le 30 avril.

Vous trouverez ci-joint les statuts de l'association avec les modifications ci-dessus.

La résolution qui sera soumise au vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 Juillet est la suivante :

- **PREMIERE RESOLUTION** : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des nouveaux statuts qui lui ont été soumis, approuve la modification des statuts de la Ligue Régionale dans toutes ses dispositions.

**Le Secrétaire Général,
Maxime LEROUX**